



**FEDERATION DES ARTS, DU SPECTACLE, DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA PRESSE -
FORCE OUVRIERE**

2 rue de la Michodière – 75002 Paris

☎ : 01.47.42.35.86 - Mail : fasap-fo@orange.fr

**DECLARATION DE FRANCOISE CHAZAUD,
SECRETAIRE GENERALE DE LA FASAP-FO**

(Conseil National des professions du spectacle- Plénière du 14 janvier 2025)

Madame la Ministre, mesdames et messieurs, nous adressons nos meilleurs vœux de santé à tous.

La Fédération FO des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse profite de ce Conseil National des Professions du Spectacle plénier pour rappeler que la culture génère 700 000 emplois et que son budget, grâce aux financements de l'Etat et des collectivités territoriales, génère 2 % du PIB.

Aujourd'hui, la priorité du gouvernement est la recherche d'économies. Pour le moment si le budget de votre ministère semble préservé, celui des collectivités fait l'objet de coupes franches.

Dans toutes les régions, où presque puisque seulement deux sont encore épargnées, sont annoncées de fortes baisses, et ce sont des milliers d'emplois qui à terme seront détruits ainsi que des structures qui ne pourront pas survivre.

Déjà, en Pays de Loire le service emploi organise une soirée d'information afin de proposer aux salariés en CDI, CDD, CDDU de changer de métiers ou d'entreprises ou encore des formations et informations pour créer son entreprise c'est à dire devenir auto-entrepreneur. Sous couvert d'une démarche qui pourrait paraître louable, celle-ci apparaît comme un rattrapage social pour masquer la réalité des licenciements et des pertes d'emplois.

De nombreuses entreprises très souvent créées à l'initiative de l'Etat dans le cadre de la décentralisation culturelle verront leur équilibre budgétaire menacé à court terme par la diminution des financements avec de lourdes conséquences sur l'emploi et l'équilibre des caisses sociales.

Quels débouchés à l'avenir pour les étudiants de l'enseignement supérieur culture si le secteur est laminé ?

Pour l'audiovisuel public, l'incertitude associée à la très forte probabilité de baisse des engagements financiers est particulièrement difficile à vivre pour les salariés, c'est vrai pour les crédits de transformations qui, pourtant promis, ont été suspendus de manière unilatérale alors que le chantier était déjà engagé, mettant de ce fait France TV en déficit.

Nous saluons tout de même l'évolution de la législation qui a permis un financement évitant les contraintes d'une budgétisation.

Nous voulons aussi soulever le problème de la politique d'externalisation de la production qui augmente au profit du privé.

Est-ce une privatisation rampante comme le souhaite le RN ?

Sur la gouvernance, vous venez de dire que la réforme était indispensable mais nous voulons vous déclarer que les salariés de France TV sont encore dans les suites de la fusion des chaînes de Télévision et pour une fusion des entités de l'audiovisuel notamment celui de l'INA qui est un EPIC acteur indépendant (et qui, aujourd'hui, est amené à travailler pour tout le secteur de l'audiovisuel : public et privé).

Être intégré au sein d'une holding puis d'une fusion nécessiterait évidemment les contraintes d'un basculement en société, qu'en serait-il alors des collaborations avec TF1 M6 ou CANAL + ?

Mêmes interrogations par rapport aux craintes de Radio France (qui redoute, vous le savez fort bien Madame la Ministre, de se retrouver phagocyté).

Et que dire de France Médias Monde, qui n'est pas qu'un vecteur culturel, loin de là, mais également un outil essentiel du Quai d'Orsay ?

Il est évident que cette réforme n'est pas envisageable sans avoir eu le résultat d'une étude d'impact, le coût de la fusion devrait être étudiée sérieusement.

En 2024, les salles de cinémas françaises ont affiché + de 180 millions d'entrées soit une progression de près d'1 million par rapport à 2023. Les deux premiers films sont français : « Un p'tit truc en plus » 10 millions d'entrées et le Comte de Monte-Cristo 9 millions d'entrées. La France connaît la meilleure reprise post-covid de tous les pays comparables, ce qui en fait une exception mondiale.

Les succès se concentrent sur un nombre restreint de films ce qui donne une situation plus contrastée pour les distributeurs. Il y a une polarisation des entrées avec des échecs beaucoup plus cuisants qu'auparavant. Le secteur cinématographique reste donc fragile et incertain. On peut notamment craindre des conséquences graves suite aux dramatiques incendies à Hollywood qui ont mis à l'arrêt les studios d'enregistrement.

Nous aimerions Madame la ministre que les salariés devenus polyvalents dans les salles de cinéma et ultimes passeurs de l'œuvre cinématographique puissent bénéficier de salaires décollés du SMIC et en adéquation avec leurs multiples compétences. Pour ce champ, FO demande une politique de professionnalisation reconnue, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée et la fin des inégalités pour les femmes en matière salariale dans les conventions.

Pour terminer, Madame la ministre nous souhaiterions faire entendre nos revendications.

- FO demande l'abrogation de la réforme des retraites à 64 ans.
- La compensation à l'euro prêt de la suppression de la redevance et la garantie des budgets dédiés au co-financement des fictions audiovisuelles et du cinéma.

Nous revendiquons aussi :

- Le rétablissement au niveau de 2009 du nombre de fictions et du niveau d'emploi des artistes à Radio France
- L'interdiction par la loi de toute collecte, échantillonnage, constitution de banques de données aux moyens de I.A dans le doublage et ailleurs.

Pour terminer sur l'IA, Force Ouvrière demande que des réunions interbranches soient organisées, nous nous inquiétons fortement pour les emplois administratifs qui pourraient être impactés par l'installation de l'IA dans les entreprises sachant que bons nombres de ces emplois sont principalement occupés par des femmes.

On nous demande de faire assez court dans les déclarations, nous respectons cette demande mais nous avons encore d'autres sujets qui méritent débats et nous vous demanderons audience. Merci.

Paris, le 14 janvier 2025